

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD159

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 66

À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« désignée par »,

les mots :

« mentionnée à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.